

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 757 2 juillet 1947

n° 757 2

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

2 juillet 1947

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1947

Date du numéro

31 juillet 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, À Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis promulgué par arrêté du 9 avril 1953 et les textes qui l'ont modifié : Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis les personnes dont les noms suivent : Issa Ragueh, Somali A Gadaboursi, 20 ans, né à Boramu, fils de Ragueh Bouleh et de Saha rin Cheik (voleur) : Issu Balaya, Somali Habar Yonis, 25 ans, Né à Hargueissa, fils de Balaya Ragueh et de Fatma Yousseuf; Abdi Ibrahim, Somali Haber Awal, 1 ans, né à Djigdjiga, fils de Ibrahim Foudjalé et de Amina Adour (voleur): Mohamed Farah, Somali Haber Awal, 18 ans, né à Hargueissa, fils de Farah Guellé et de Ibado Nour; Abdillahi 2172 Somali Haber Awal, 22 ans, né à Hargueissa, fils de Séré Wasure et de Fatma Yousseuf ; Ismaël Farah, Somali Haber Awal, 23 ans, né à Hargueissa, fils de Fareh Eldid et de Aourala Yousseuf; Guedi Kain, Somali Issa Mamassan, 20 ans, né à Zeila, fils de Kaïin Saréryé et de Katia Warfa ; Ahmed Ismaël, Somali Haber Awal, 18 ans, née à Zeila, fils de Ismaël Ebancé et de Kairo Haïd; Mehoumed Ahmed, Somali Darod, 19 ans, né à Hargueissa, fils de Ahmed Guedi et de Abida Mohamed; Omar Ismaël, Somali Haber Awal, 20 ans, né à Hargueissa, fils de Ismaël Roblé et de Ibado Ali; Abdillahi Souque, Somali Issa Odahgob, 22 ans, né à Borama, fils de Souqué Sultan et de Chaklan Aré; Abdi Ali, Somali Haber Awal, 21 ans, né à Hargueissa, fils de Ali Warsamé et de Ibado Nour; Mohamed Galeb, Arabe, 25 ans, né au Yémen, fils de Galeb Ali et de Marxiam bint Ali; Faid Mohamed, Arabe, 21 ans, né au Yémen, fils de Mohamed Mokbel et de Mariam bint Ali. Art. 2. Le present arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.